



Action impôts 2026

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration fiscale ?

Inscrivez-vous au 0800 22 55 11 (appel gratuit)
du lundi 2 au vendredi 27 février 2026

Genève,
ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



VILLE DE
GENÈVE



Action impôts: un soutien indispensable

Remplir sa déclaration d'impôt peut constituer une réelle source d'inquiétude. L'Action impôts représente donc un soutien particulièrement bienvenu pour celles et ceux qui peinent à remplir des documents administratifs. Preuve de son utilité, chaque année, près de 1500 personnes domiciliées en Ville de Genève ont recours à cette prestation, proposée par le Service social.

Après inscription via un numéro gratuit, cette aide est dispensée par du personnel formé en fiscalité. Elle permet d'éviter bien des écueils, comme la taxation d'office, de rassurer et de permettre aux personnes concernées d'envisager leur situation plus sereinement.

Au-delà d'un premier appui ponctuel, cette prestation est l'occasion d'orienter les bénéficiaires vers d'autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Ville de Genève, le Canton et les associations partenaires. A ce titre, l'Action impôts participe pleinement à la politique d'information et de lutte contre le non-recours développée par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Christina Kitsos, Vice-présidente du Conseil administratif

Qui a le droit à l'Action impôts ?

Pour bénéficier de l'Action impôts il faut :

- Habiter en Ville de Genève
- Avoir un revenu annuel en-dessous de :
 - CHF 40'000.- (personne seule) ou
CHF 50'000.- (couple)
 - + CHF 10'000.- par enfant dont on a la charge
- Recevoir les prestations complémentaires (SPC) et/ou avoir une fortune en-dessous de :
 - CHF 37'500.- (personne seule) ou
CHF 60'000.- (couple)
 - + CHF 10'000.- par enfant dont à la charge
- Ne pas être indépendant
- Ne pas être à l'Hospice général à 100%
- Ne pas avoir avoir de bien immobilier (maison, appartement)

Comment ça marche ?

1. Prendre rendez-vous **par téléphone au 0800 22 55 11** (appel gratuit) le lundi de 10h à 12h et de 13h à 17h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
2. Se rendre au lieu indiqué par téléphone **avec les documents demandés** (voir liste au verso)
3. Payer **CHF 30 en espèces lors du rendez-vous**

Quels documents apporter ?

	Personnes en emploi	Personnes à l'AVS/AI	Personnes sans emploi
Recettes			
Courrier de l'Administration fiscale avec les numéros de déclaration et de contribuable	✓	✓	✓
Déclaration d'impôts et avis de taxation 2024	✓	✓	✓
Attestations de revenus 2025 (salaire, gains intermédiaires, caisse de chômage, autres...)	✓		✓
Attestation 2025 de rentes AVS-AI en Suisse ou à l'étranger		✓	
Attestation 2025 du SPC (AVS-AI ou famille)	✓	✓	✓
Attestation 2025 de rentes LPP (2 ^e pilier) en Suisse ou à l'étranger		✓	
Allocations familiales 2025	✓	✓	✓
Allocations logement 2025	✓	✓	✓
Subsides d'assurance maladie 2025	✓	✓	✓
Bourses d'études 2025	✓		✓
Justificatifs des pensions alimentaires reçues en 2025, SCARPA	✓	✓	✓
Attestation(s) bancaire(s) ou postale(s) au 31.12.2025	✓	✓	✓
Dépenses			
Primes et décomptes 2025 assurance maladie	✓	✓	✓
Justificatifs des frais médicaux 2025 (assurance maladie et/ou SPC)	✓	✓	✓
Justificatifs des pensions alimentaires versées en 2025	✓	✓	✓
Attestations 2025 du 3 ^e pilier A et/ou B	✓		✓
Justificatifs des frais de garde d'enfant(s) pour 2025 (crèche, garderie, GIAP, etc.)	✓		✓
Justificatifs des dettes au 31.12.2025 (crédits, cartes de crédits, etc.)	✓	✓	✓